



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R02-2024-180

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

# Sommaire

## **PRÉFECTURE de la MARTINIQUE / Secrétariat général adjoint des affaires régionales**

R02-2024-04-30-00007 - Arrêté fixant liste secteurs métiers en tension définie par le programme Cadres d'avenir 2024 (2 pages)

Page 3

# PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2024-04-30-00007

Arrêté fixant liste secteurs métiers en tension  
définie par le programme Cadres d'avenir 2024

**Arrêté fixant la liste des métiers et secteurs d'activités porteurs ou en tension définie par le programme « Cadres d'avenir » pour la Martinique**

**LE PRÉFET**

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2022 ;

Vu le décret n°2023-960 du 19 octobre 2023 portant expérimentation d'un programme de formation en mobilité des cadres de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Martin ;

Sur proposition de la secrétaire générale ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

A la suite du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 janvier 2024, la liste des métiers et secteurs d'activités porteurs ou en tension définie par le Programme Cadres d'avenir pour la Martinique pour l'année universitaire 2024 / 2025 est fixée comme suit :

Secteur d'activité	Exemples de métiers
<b>Support à l'entreprise</b>	Management de groupe
	Management en ressources humaines
	Contrôle de gestion
	Direction administrative et financière
<b>Santé</b>	Soins infirmiers
	Psychologues
	Psychothérapeutes

<b>Construction, BTP</b>	Ingénieur du BTP
	Chefs de chantiers
	Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
<b>Services à la personne et à la collectivité</b>	Direction de structure, responsable de secteur
<b>Commerce, vente et grande distribution</b>	Responsable de services / Chef de secteur / Direction de petite ou moyenne entreprise
	Chef de rayon / Direction de magasin de grande distribution
<b>Industries manufacturières, réparation et installation de machines d'équipements</b>	Ingénieurs et cadres de fabrication et de production
	Attachés commerciaux
<b>Hôtellerie – restauration, tourisme, loisirs</b>	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
<b>Installation et maintenance</b>	Responsable maintenance énergies
	Ingénieur d'études
<b>Transport et logistique</b>	Responsable / direction de supply chain / Responsable de gestion des stocks
<b>Communication media et multimedia</b>	Etudes et développement de réseaux de télécommunication
<b>Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques / Banque, assurance, immobilier</b>	Cadres administratifs
	Comptables /
	Management de service comptable
<b>Activités informatiques et services d'information</b>	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
	Chefs de projet informatique
<b>Agriculture, pêche, espaces naturels ...</b>	Encadrement d'exploitations agricoles
<b>Métiers de l'environnement et de la biodiversité</b>	Biologiste en environnement
	Chargé / chargée HSE (hygiène sécurité environnement)
	Ingénieur en biotechnologie

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 30 AVR 2024

Pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale  
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY